

Société de placements SEI Canada



Mandat de croissance équilibré mondial – Catégorie W Aperçu du fonds 29 juin 2023

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Mandat de croissance équilibré mondial que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Société de placements SEI Canada au 1-800-567-1565, envoyez un courriel à infocanada@seic.com ou visitez le www.seic.ca. **Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.**

Wellington-Altus Gestion Privée inc. est le placeur principal des parts de catégorie W du fonds. Les détails de la convention conclue avec le placeur principal sont présentés dans le prospectus simplifié.

Bref aperçu

Code du fonds :	324W	Gestionnaire du fonds :	Société de placements SEI Canada
Date de création de la catégorie :	31 mars 2023	Gestionnaires de portefeuille :	Société de placements SEI Canada
Valeur totale du fonds au 31 mai 2023 :	74 941 657 \$	Sous-conseiller en valeurs :	SEI Investments Management Corporation
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible, car il s'agit d'une nouvelle catégorie de parts.	Distributions :	Annuellement en décembre (le cas échéant)
		Placement minimal :	500 \$ initial, 500 \$ additionnel

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'actions canadiennes et étrangères et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers, soit directement, soit par l'entremise des fonds sous-jacents.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

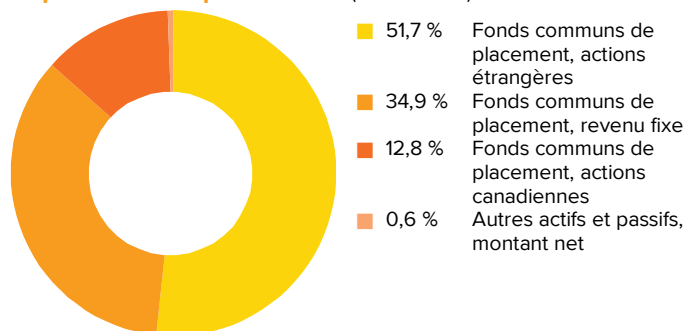
Dix principaux placements (31 mai 2023)

1. Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	25,5 %
2. Fonds canadien à revenu fixe	20,9 %
3. Fonds d'actions canadiennes	12,8 %
4. Fonds d'actions internationales	11,8 %
5. Fonds d'obligations américaines à haut rendement (catégorie O, couverte)	8,1 %
6. Fonds d'obligations à rendement réel	5,9 %
7. Fonds d'actions marchés émergents	5,4 %
8. Fonds d'actions de petites sociétés américaines	4,6 %
9. Fonds mondial de gestion de la volatilité	4,4 %
10. Autres actifs et passifs, montant net	0,6 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 100,0 %

Nombre total de placements 10

Répartition des placements (31 mai 2023)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Société de placements SEI Canada estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **de faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas quelle sera sa volatilité future et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie W du fonds. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car les parts de catégorie W du fonds sont nouvelles.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie W du fonds au cours des dernières années civiles. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car les parts de catégorie W du fonds sont nouvelles.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section présente le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie W du fonds sur trois mois. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car les parts de catégorie W du fonds sont nouvelles.

Rendement moyen

Cette section présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de catégorie W du Fonds. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car les parts de catégorie W du fonds sont nouvelles.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux épargnants qui :

- recherchent un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations canadiennes et étrangères, mais souhaitent maintenir davantage l'accent sur la croissance du capital; et
- ont une tolérance au risque de faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En règle générale, vous devrez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Catégorie W du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables pour les achats effectués directement par l'entremise de la Société de placements SEI Canada ou de courtiers autorisés.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie correspondent à 0,50 % de la valeur du fonds. Étant donné que la catégorie W est nouvelle, ses frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est une commission permanente. Société de placements SEI Canada ne verse aucune commission de suivi aux représentants de cette catégorie de parts.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais d'opérations à court terme d'au plus 2 % du prix de rachat des parts rachetées dans les 30 jours suivant la date de leur achat. Les frais sont payés au fonds et non à Société de placements SEI Canada.
Honoraires de consultation	Les parts de catégorie W ne sont offertes qu'aux clients de Wellington-Altus Private Wealth Inc. (« Wellington »). Vous payez directement votre représentant Wellington pour les conseils en placement et les autres services qu'il fournit. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre représentant Wellington.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Société de placements SEI Canada ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Société de placements SEI Canada

130, rue King Ouest
Bureau 2810, C.P. 433
Toronto (Ontario) M5X 1E3

Téléphone : 416-777-9700

Sans frais : 1-800-567-1565

Télécopieur : 416-777-9093

Courriel : infocanada@seic.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.